

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois  
Le vingt et un décembre à dix-huit heures quinze  
Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro  
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2023

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, OROZCO, BREZET, RUIZ, MARONDA,  
LEFÈVRE, PARACUELLOS, BRIQUÉ, CALVO, GANDOLFO, BADIN, AGUZOU, Mmes MATEILLE,  
BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO, PETREMANN DROUOT, FARGUES, POURTIER,  
IZARD, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur LAMBERT donne pouvoir à M. BREZET  
Madame FEIT donne pouvoir à M. GANDOLFO  
Monsieur DURAND donne pouvoir à M. AGUZOU

ABSENTS : Mme ALVAREZ, MM. IMBERNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yannick LEFÈVRE

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Pour : 27
Présents ou représentés : 27	Abstention : 0
Votants : 27	Contre : 0

Domaine : 7. Finances Locales

Sous domaine : 7.10 Divers

Objet : Relèvement tarif droits de place marché couvert

Sur la proposition de son Président,

Le Conseil Municipal,

Fixe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, le prix de location des étals au Marché Couvert de COURSAN  
comme suit :

- étals fixes : 431,20 € par trimestre.
- étal mobile : 1,35 € par jour

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 26 Décembre 2023

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER

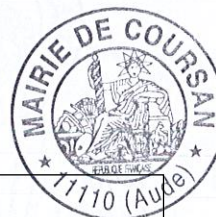
Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint Délégué  
Jean-Pierre HERAIL

Cet acte est rendu exécutoire après  
télétransmission en Préfecture  
en date du 28/12/2023  
et Publication sur le site internet de la ville  
sur www.coursan.fr en date du 28/12/2023



SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Monsieur Yannick LEFÈVRE



Accusé de réception en Préfecture  
011-211101068-20231226-75-2023-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2023  
Date de réception préfecture : 26/12/2023